

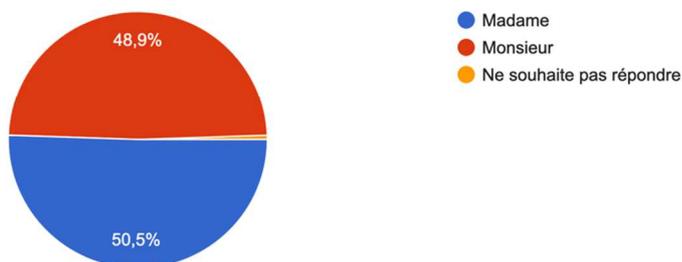
Résultats de l'enquête sur la Réforme du "2^{ème} DES" 05/04/2023

Profil des répondants.

- Des répondants paritaires (94 femmes répondantes et 91 hommes répondants)

Quelle est ta civilité ?

186 réponses

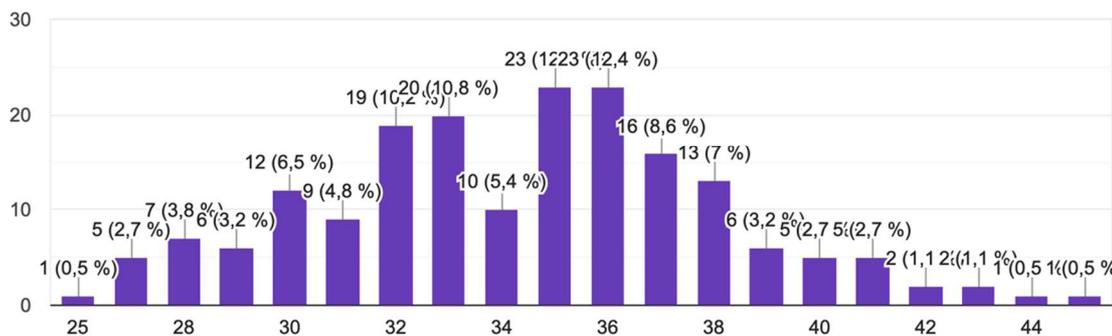


- 50% des répondants ont entre 30 et 35 ans

Moins de 30 ans : 19 réponses / Entre 30 et 35 ans : 93 réponses / Plus de 35 ans : 74 réponses

Quel est ton âge ?

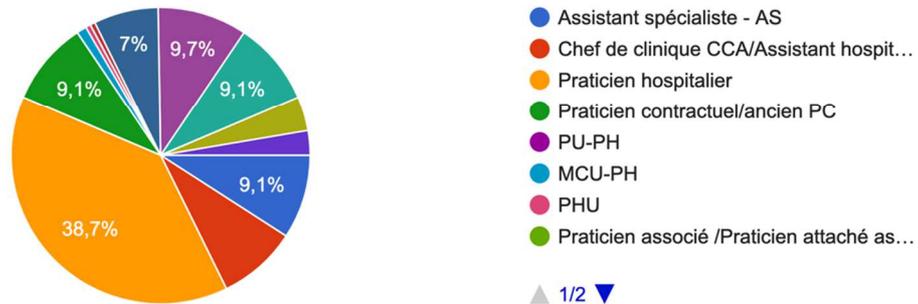
186 réponses



- Un panel varié avec une représentation majoritaire de PH

Quel est ton statut ?

186 réponses

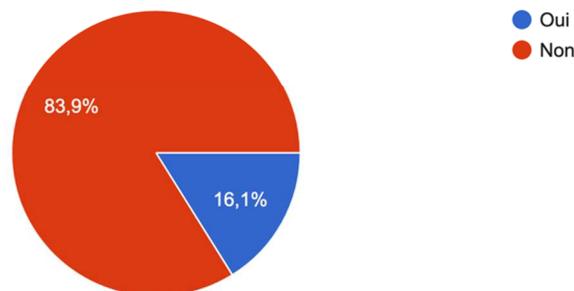


Connaissance des enjeux de la réforme.

- Une **très faible connaissance** des modalités de réalisation d'un second DES, d'une option de DES ou d'une FST

Connais-tu les nouvelles modalités de réalisation d'un second DES et d'inscription à une option de DES ou à une FST pour les médecins déjà en exercice ?

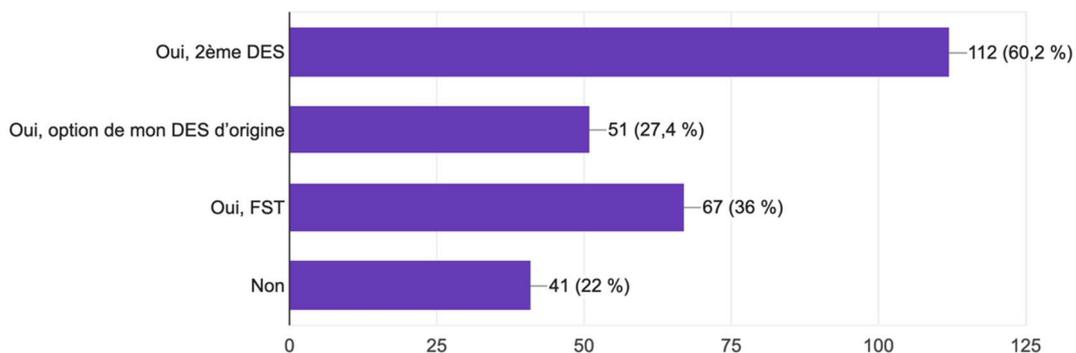
186 réponses



- Mais un **intérêt marqué** pour ces modalités (78% des répondants intéressés)

Serais-tu intéressé.e par une de ces modalités ?

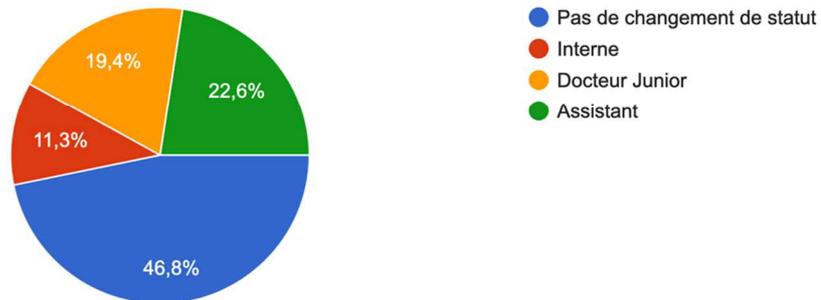
186 réponses



- La majorité des répondants est **favorable au maintien du statut professionnel pour l'option de DES et la FST. Les avis sont plus partagés pour la réalisation du 2nd DES.**

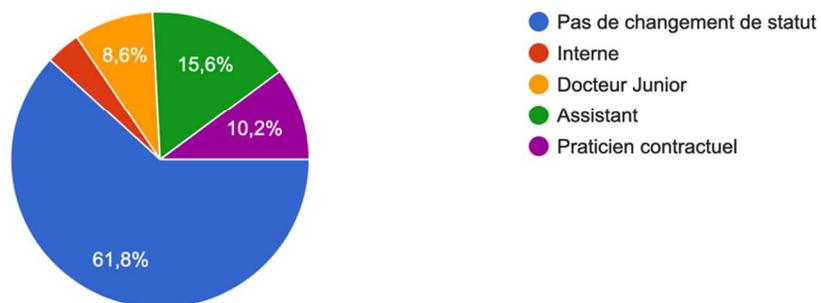
Selon toi, sous quel statut professionnel un 2nd DES devrait-il être réalisé ?

186 réponses



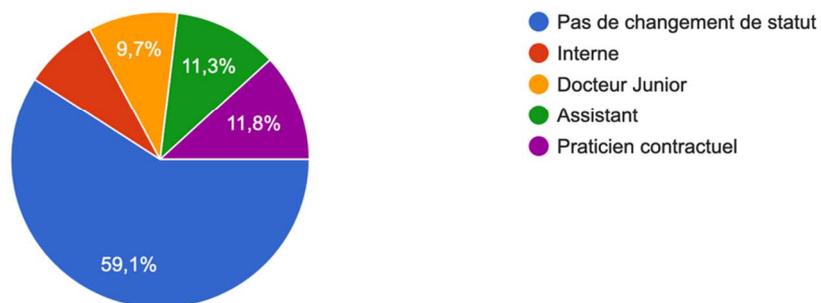
Selon toi, sous quel statut professionnel une option de DES devrait-elle être réalisée ?

186 réponses



Selon toi, sous quel statut professionnel une FST devrait-elle être réalisée ?

186 réponses



Remarques des répondants.

33 remarques ont été formulées. Elles peuvent être classées en 2 ordres d'idées :

- Les répondants n'ont **pas ou peu d'informations sur le droit existant et sur la réforme**. Il est même demandé que JM puisse proposer un résumé de la réforme. Un répondant se demande s'il est possible de retourner à la spécialité du premier DES comme actuellement entre un DES et un DESC qualifiant (sans non plus exercer les deux spécialités de manière simultanée) ?
- Les répondants expriment le souhait de pouvoir **changer facilement de spécialité**, au risque sinon d'être dégoûtés et de ne plus exercer du tout. La médecine d'urgence est citée en exemple de spécialité conduisant à une carrière éprouvante difficile à tenir toute la vie. C'est également **une chance pour les services d'avoir des personnes doublement qualifiées**.

Selon les répondants, pour faciliter l'accès à ces formations :

- Il faut **assurer le maintien des statuts et des salaires**. Ex : un MG répondant a choisi un parcours de qualification vers la pédiatrie, moins formateur qu'un 2nd DES car ce dernier signifiait un statut, une durée et un salaire non compatibles avec la vie déjà en place.

Pour l'option de DES ou la FST, il semble **inutile et contreproductif de repasser par le statut d'interne** ; il vaut mieux rester sous le même statut ou bien avoir le statut d'assistant. Lorsque la demande est formulée par un interne en cours de cursus, il est proposé que cela soit fait sous le statut de docteur junior.

Pour le 2nd DES, bien que les répondants souhaitent un **maintien de la rémunération**, ceux qui proposent un changement de statut (interne ou docteur junior) le font pour assurer une **diminution des responsabilités**. La durée (de l'internat par exemple) pourrait être réduite et en général, **la durée du nouveau cursus pourrait être adaptée aux expériences acquises**. L'encadrement doit être réalisé par de vieux seniors et pas des internes ou des PH non motivés.

- Il faut **supprimer les délais minimums d'exercice (3 ans)** pour permettre les changements d'orientation plus tôt dans la carrière.
- Il faut **simplifier la procédure administrative**. Un répondant a le sentiment que les médecins étrangers ont des modalités de changement de spécialité médicale à une autre (hors chir.) parfois plus simple. Un répondant souligne le besoin de faciliter l'accès à un 2nd DES notamment pour les médecins du travail.
- Il faut **s'assurer que les conditions d'accès soient fixées nationalement**, pour éviter à tout prix que les coordinateurs de DES ou les doyens soient les décideurs de la possibilité d'inscription au 2nd DES car cela pourrait entraîner des inégalités entre les différentes régions pour les médecins, mais aussi de la concurrence entre les facultés qui pourraient être tentées de donner "facilement" des 2nd DES pour attirer plus de praticiens, au détriment de la qualité de formation. Les CNP de chaque spécialité pourraient fixer les conditions de réalisation du 2nd DES, et dans un second temps, les facultés pourraient valider la capacité de formation effective des nouveaux étudiants.
- Il faut **assurer la reconnaissance / l'équivalence européenne**. Ex : un répondant souligne que le DESC maladies infectieuses (seule voie pour être infectiologue en France) n'est pas reconnu en Suisse.

Ceux qui semblent connaître la réforme la trouvent intéressante et utile.